

Saint-Hélier, le jeudi 28 octobre 2021

Déclaration commune du député John Young, ministre de l'Environnement et du sénateur Ian Gorst, ministre des Affaires étrangères, concernant la délivrance de licences aux bateaux de pêche français

Nous sommes extrêmement déçus par l'annonce du Gouvernement français hier après-midi, dans laquelle il indiquait envisager des mesures de rétorsion. Hier matin, au cours d'une réunion entre des agents du Gouvernement de Jersey et des représentants de la France, du Royaume-Uni, et de la Commission européenne, de nouvelles avancées ont été enregistrées concernant les demandes de licences de pêche dans les eaux territoriales de Jersey déposées par des bateaux français et en cours d'examen.

Suite à cette réunion, il a été convenu que 162 bateaux français se verraient délivrer une licence de pêche dans les eaux territoriales jersiaises dès ce vendredi.

Sur ces 162 licences, 113 sont permanentes (classées « Vert ») et 49 seront provisoires (classées « Orange »). Les bateaux détenteurs d'une licence provisoire pourront pêcher dans les eaux de Jersey jusqu'au 31 janvier 2022, le temps de fournir les données supplémentaires nécessaires à l'obtention d'une licence permanente. Les autorités de Jersey ont convenu de procéder à l'examen détaillé de justificatifs supplémentaires fournis par les autorités françaises cette semaine.

Actuellement, 55 bateaux se trouvent dans une troisième catégorie (classée « Rouge ») : ceux-ci ne disposeront pas de licence de pêche dans les eaux jersiaises après le dimanche 31 octobre. Des données supplémentaires pourront toujours être transmises et de nouvelles demandes de licence respectant les critères du traité commercial (le « TCA ») pourront être soumises à tout moment.

Depuis notre annonce du 29 septembre détaillant le nombre de bateaux dans chacune de ces trois catégories de licence, de nouveaux éléments ont été transmis, donnant lieu aux évolutions suivantes :

- 2 bateaux classés « Orange » sont désormais classés « Vert » ;
- 18 bateaux classés « Rouge » sont désormais classés « Orange », dont 13 suite à la réunion d'hier ; et
- 55 bateaux se trouvent désormais classés « Rouge » contre 75 auparavant.

Jersey a ainsi fait preuve de réactivité dans l'examen de l'ensemble des données effectivement reçues. Il s'agit d'un processus complexe basé sur des pièces justificatives, que nous continuerons d'analyser en toute bonne foi. Nous nous tenons à la disposition des instances concernées pour apporter davantage de précisions et pour de nouveaux échanges si besoin est. Jersey a exploité les éléments fournis par l'Union européenne, ses propres fichiers, ainsi que des données disponibles sur le marché, afin d'accorder une licence à tout bateau pour lequel il est possible d'établir un historique de pêche conforme.

Nous continuerons à collaborer étroitement avec les autorités françaises, le Royaume-Uni et la Commission européenne, selon les termes du TCA, afin de veiller à ce que tout bateau éligible à une licence permanente puisse en obtenir la délivrance et continuer ainsi à exercer son activité de pêche dans les eaux territoriales de Jersey, dans la continuité de son activité antérieure dûment établie.

- fin -

À l'attention des journalistes :

1. Pour plus de renseignements, contacter le service presse au +44 (0)1534 440430 ou par courriel à pressoffice@gov.je